

Distr.
GENERALE

CCPR/C/SR.1064-1091/Corrigendum
1er septembre 1992

FRANCAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

Quarante-deuxième session

COMPTE RENDUS ANALYTIQUES DES 1064^{ème} A 1091^{ème} SEANCES

tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 8 au 26 juillet 1991

Rectificatif

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les membres du Comité et le Secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances publiques tenues par le Comité des droits de l'homme au cours de sa quarante-deuxième session (CCPR/C/SR.1064 à 1067, 1069 à 1071, 1072 à 1079, 1080 à 1085 et 1088 à 1091).

Le Comité a également tenu six séances privées dont les comptes rendus analytiques (CCPR/C/SR.1068, 1071/Add.1, 1072, 1079/Add.1, 1086 et 1087) ont fait l'objet d'une distribution restreinte et pour lesquels aucune rectification n'a été apportée.

Les comptes rendus analytiques des séances du Comité au cours de sa quarante-deuxième session seront tenus pour définitifs dès la publication du présent rectificatif.

1073ème séance

Paragraphe 21, cinquième à septième lignes

Supprimer dont on espère qu'elles vont se traduire par une meilleure protection des droits établis dans le Pacte.

1077ème séance

Paragraphe 82, quatrième et cinquième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

étaient jordaniens et que l'enfant né de mère jordanienne et de père de nationalité inconnue, quel que soit apparemment son lieu de naissance, était jordanien, et, d'autre part, il est indiqué au

1080ème séance

Paragraphe 21

Cinquième ligne : après Comité insérer et les représentants de l'Etat partie

Dix-neuvième ligne : après ouvertes ? insérer Des membre des forces de sécurité ont-ils été poursuivis pour ces actions ? Si tel est le cas, quels sont les résultats de ces jugements ?

Vingt-deuxième ligne : au lieu de M. lire le président.

1081ème séance

Paragraphe 2

Supprimer le paragraphe et renuméroter en conséquence les paragraphes suivants.

Ancien paragraphe 33, quatrième ligne

Après iraquienne, ajouter ce qui suit :

Les Etats parties imposent aux membres du Comité la responsabilité de veiller au respect des droits de l'homme de chacune et de toutes les composantes de l'un des éléments essentiels de l'Etat, la population. A cet égard, les questions sont soulevées en réponse à une obligation que leurs propres Etats assument et donnent à accomplir au Comité.

Ancien paragraphe 35, huitième ligne

Après couramment insérer en Iraq

Ancien paragraphe 37, troisième ligne

Après tous insérer les responsables

1082ème séance

Paragraphe 37, quatrième ligne

Après ultérieurement. ajouter ce qui suit :

Il ajoute que les membres du Comité devraient avoir la possibilité de formuler, à ce stade, leurs conclusions concernant l'examen du rapport jusqu'à présent.

Paragraphe 86

Remplacer le texte par ce qui suit :

86. Le PRESIDENT, en concluant le débat, rappelle qu'un certain nombre de questions concernant le troisième rapport périodique de l'Iraq n'ont pas encore été abordées faute de temps. L'examen du rapport sera donc repris et complété à la prochaine session du Comité. Notant que plusieurs questions des membres sont restées sans réponse, il espère que la reprise de l'examen du rapport donnera l'occasion à la délégation iraquienne de fournir des réponses plus complètes et satisfaisantes. Il remercie alors la délégation iraquienne au nom des membres du Comité et déclare que la première partie de l'examen du troisième rapport périodique de l'Iraq par le Comité est achevée.
